DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LE DEMARRAGE DES TRAVAUX EN UN SEUL ENVOI

OUVERTURE DU DOSSIER		
Envoyer le formulaire de demande de subvention dûment complété et signé dossier		
Envoyer le fichier RAV 2 complété		
Personnes morales : envoyer un Kbis moins de	3 mois	
Dossier éligible à la fiche de recommandations	architecturales et aux archis conseil	
INSTRUCTION COMPLETUDE: AVANT LE DEMARRAGE DES TRAVAUX E		EN UN SEUL ENV
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		□ reçu le : Transmis à DSCRM
 à envoyer à facades@mairie-toulouse. 		le :
·		□ non / travaux démarrés
□ SECURITE BATIMENTAIRE : AVIS DSCRM*		Démarrage des travaux
Sur le rapport : Demande de compléme Avis favorable Avis défavorable		ravalement
Sur les travaux de ravalement à engager :	uale . / /202	
 Demande de compléments Avis favorable (aucun désordre constaté, of the constaté) 	date : / /202 désordres mineurs) date : / /202	
 Avis défavorable (travaux de mise en séc 	· ·	
	AVORABLE DEFAVORA	oui non
Pour les particuliers propriétaires :		
☐ Attestation de propriété de moins de 3 moi	s ou la taxe foncière de l'année en cours	□ oui □ non
Pour les immeubles en indivision :		
□ Attestation de propriété de moins de 3 moi		oui non
	ubvention pour le compte des autres indivisaires	□ oui □ non
Pour les personnes morales :		□ oui □ pop
□ Extrait du registre du commerce et des sociétés récent (KBIS moins de 3 mois).		□ oui □ non □ oui □ non
Justificatifs ou compléments demandés (statuts)		
Pour les associations :	nto demandes (statuts)	_
□ avis de publication des statuts au journal d	s 🗆 oui 🗖 non	
de l'association	. oai non	
Pour les copropriétés :		
□ Procès-verbal de l'assemblée générale de	□□ oui □ non	
	dic à engager les dits travaux et à percevoir la	
subvention de la Mairie de Toulouse pour le		
	étaire autorisant le syndic à percevoir la subven	t 🗆
□ Un extrait « KBIS » du syndic		□ oui □ non
□ la liste des noms et adresses des copropriétaires ou		□ oui □ non
□ Le fichier RAV2 éligibilité-bénéficiaire com	•	□ oui □ non
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	eurs personnes morales, attestation que la copro	□ oui □ non
se compose d'au moins une personne physi	•	
construction antérieure à 1945 : QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE DE MACONNERIE :		□ oui □ non
□ qualibat 218 □ qualibat 219	□ autre qualification présentée □ n	
□ Devis des entreprises signés avec le bon pour accord comportant impérativement les m² de		
façades. □ Intégration de la pose d'un échafaudage		□ non/ travaux démarrés □ oui □ non
□ Fichier calc. RAV3 devis complété		□ oui □ non
□ Autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable): arrêté de la Ville e		
avis de l'ABF date récépissé DAU : / /		
□ Attestation d'assujettissement ou non à la TVA (voir PJ)		
□ Photographies du bâti et de la façade avar	, ,, ,	
□ VALIDATION ADMIN / FIN. Sign : Relance / date :	□ VALIDATION TECHNIQUE / FIN Sign : Relance / date :	AVIS RESP Sign: □ FAV □ non FAV
Réserves / remarques :	Réserves / remarques :	Remarques :